

COMPTE RENDU COMPLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2013

Secrétaire de séance : Monique FALIERES

Ouverture de séance 18h34 par Mr le Maire

Quorum étant atteint la séance peut commencer.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - BISSO - EMERAS - FALIERES - MERILLOU - PATTI - NOEL - PETIT- COULOUMIERS - ASSAL - MULKAY - RIOU - ROUBENNE - MEYER - LUMEAU - ANDRAU - ARDERIU - CESSSES

Absents et excusés :

Mmes et M.- VACHER - CARIVEN - BRAUD - BROCHADO - LASCROUX - MAUSSERVEY-RAFFIER - PRADEL - BERGOUGNIOU - FANTOVA -

Procurations :

Mr BRAUD donne procuration à Mr DAUVEL

Mme BROCHADO donne procuration à Mme PATTI

Mr RAFFIER donne procuration à Mr CHAGNIOT

Mr PRADEL donne procuration à Mme FALIERES

Mr BERGOUGNIOU donne procuration à Mr LUMEAU

Arrivée de Mr FANTOVA à 18h53.

Arrivée de Mme VACHER à 19h21.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2013

Voir documents joints.

POUR20

CONTRE4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDIERIU)

ABSTENTION0

2. DÉCISIONS MUNICIPALES

Je vous rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), j'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2013-2 du 21 janvier :

Conventions de formations pour Mr Jean-Louis CESSSES : « Villes Communauté, l'élaboration d'un projet partagé » et « La réglementation et le financement de la vie politique et des campagnes électorales ».

Le montant des formations est de : 400 € net soit 200 € net pour une formation.

2013-3 du 25 janvier :

Avenant n°7 - Contrat SOCOTEC n°FR3410.

Vérification technique des équipements, installations thermiques, de gaz combustible et installations d'appareils de cuisson dans l'ERP : Cuisine Centrale Municipale.

Montant total de la prestation : 306.00 € HT soit 365.98 € TTC.

2013-4 du 30 janvier :

Contrat d'entretien des systèmes de détection d'intrusion des divers bâtiments communaux.

PS 13 003 - Pyrénées Alarme.

Le montant annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 3 687.29 € HT soit 4 410.00 € TTC.

Mr LUMEAU constate qu'il ya une erreur de transcription et que l'on aurait du le préciser.

2013-5 du 5 février :

Annule et remplace la DM n° 4-2013

3. CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer avec Pôle Emploi une convention CUI-CAE. Il rappelle que cet emploi est conclu pour une période minimum de 6 mois et maximum de 24 mois et que la commune bénéficie d'un financement de l'Etat et de l'exonération de certaines cotisations sociales.

En contre partie, nous devons offrir au candidat un parcours de formation permettant d'acquérir des compétences professionnelles.

Mr le Maire explique que le candidat sélectionné parmi les candidats auditionnés ne remplit pas les conditions d'un emploi d'avenir mais il peut prétendre à un emploi CUI-CAE.

Mr le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour.

Mr CESSSES demande à ce que cette modification soit soumise à un vote.

Après délibération, la modification est approuvée.

Le DGS explique clairement et précisément le principe de cette modification et son choix.

Mr ARDERIU demande comment les candidats ont été informés.

Le DGS répond que le Pôle Emploi a été sollicité.

Mr ARDERIU demande quel sera le salaire ?

Mr le Maire répond que ce sera le SMIC.

Mr CESSSES insiste sur le niveau de plan de formation.

Mr CHAGNIOT précise qu'il s'agit d'un emploi au sein du service propreté. A terme, il devra être formé sur la conduite de la balayeuse donc il bénéficiera d'un plan de formation adapté.

Mr le Maire ajoute que cela est une obligation pour le candidat et pour la collectivité.

Voté à l'unanimité.

4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

Arrivée de Mr FANTOVA à 18h53.

Arrivée de Mme VACHER à 19h21.

Monsieur le Maire vous propose de délibérer et de prendre acte sur le D.O.B. 2013.

Voir documents joints.

Présentation de Mr MULKAY.

Mr CESSÉS prend la parole : « Le débat d'orientation budgétaire est pour vous Mr le maire potentiellement le dernier. En effet vous orientez et vous administrerez nos finances sur la période 2013 possiblement pour la dernière fois. À l'horizon 2014 les électeurs choisiront, de vous conserver ou de vous changer.

À cette alternative, j'apprécierai que nous puissions débattre à propos de sujets, qui ont été peu ou prou budgétés durant votre mandat :

Les promesses électorales de votre programme en 2008, promesses perdues à la passation du candidat à celui de maire.

Le transport en commun : augmentation des déplacements A/R tout au long de la journée. Promesse électorale et vite oubliée.

Social : Création d'une maison de retraite et résidence senior. Grande illusion du candidat rattrapé par la réalité. Néanmoins vos électeurs s'impatientent et s'aigrissent !

Développement durable : des promesses d'économie d'énergie. Non tenue, pour exemple les 13% d'augmentation d'énergie électrique en 2011 mais également toutes les importantes hausses graduelles du coût de l'énergie tout le long de ce mandat qui n'ont déclenché aucune initiative de votre part.

Ecole-Jeunesse : promesse de suppression des préfabriqués. Maintenant selon vos dires les préfabriqués sont tellement bien que les enseignants souhaitent les conserver.

À cette liste à Prévert j'ose à peine vous vous demander quid de notre nouvelle centrale d'épuration qui nécessairement influera directement ou indirectement sur nos finances. Son budget et sa réalisation son tellement simple que nous en débattons après... après les prochaines élections !

Autant je me devais de vous rappeler vos promesses électorales autant je vous fais grâce d'y répondre afin d'alléger le débat et vos remords !

Analyse des chiffres communiqués pour ce DOB 2013.

Mr le maire à la lecture de vos documents fournis par vos soins afin de débattre ; des points alarmants doivent être complétés par vos explications:

Pourquoi une explosion en 2012 de l'encours de la dette ? Je vous cite : plus 35%.

Pourquoi une totale absence de maîtrise des dépenses de la section d'investissement systématiquement en déficit. Pour mémoire en 2012, 1 807K€ de recettes pour 2 494K€ de dépenses ? Mais cette tare se reporte d'ailleurs sur tous les exercices de votre mandat.

Je souhaiterais également avoir plus d'explication sur votre volonté d'orienter notre commune avec un budget toujours plus dépensier (selon vos chiffres, 1,18% de hausse en 2012) alors que notre pays est en récession, que notre gouvernement impulse une politique de fortes économies, que vos administrés plient sous la pression fiscale.

Vous n'avez manifesté aucune volonté de ménager nos finances !

Pas même un geste symbolique de diminution des indemnités des élus en hausse constante sur l'ensemble du mandat. Plus de 105 375€ en 2011, somme je rappelle, qui représente tout de même plus de 18% du compte 65 (autres charges de gestion). Ce même compte 65 qui selon vos documents est signalé en forte augmentation pour 2012.

Pourquoi exercer une telle pression fiscale, par exemple sur le tau de la taxe du foncier non bâti **159%** en 2011 idem en 2012) Exemple révélateur car la moyenne pour une commune analogue n'est que de 58%. Cette volonté corrobore bien avec votre politique de sur-urbanisation. Cette une mesure véritablement confiscatoire envers les Salvétains, qui se retrouvent dans obligation de vendre leurs patrimoines.

Et si les exemples concrets ne suffisent pas, je vous fais le reproche de cette absence déroutante de prévision sur des événements simples, proches et prévisible.

Comme l'impact financier induit par le projet de loi gouvernementale dit réforme du rythme scolaire, l'AMF (association des maires de France) estime un surcoût de 150€ par enfants. Pas un seul mot sur le sujet.

Comme l'article 55 loi SRU ; vous vous vantiez dernièrement d'arrivée au seuil des 20% de logements sociaux. Erreur vous ne connaissez pas vos chiffres ! On lit dans vos documents que nous sommes à 6,29% de logements sociaux soit un écart de 13,71% pour un tau de 20%. Tau qui prochainement sera hissée à 25% par le gouvernement. Qu'allez-vous faire raser des bâtiments afin de construire des immeubles ou payer simplement cette taxe comme je vous y invite. Actuellement c'est bien ce que qui se passe et ce n'est pas une transgression de la loi contrairement à vos affirmations.

Conclusion.

Afin de conclure Mr le maire, durant ce mandat je me suis efforcé de vous proposer d'autres solutions. La porte est restée close, je peux le comprendre, néanmoins j'ai le besoin de chercher un sens à votre gestion municipale ?

Des promesses de candidat qui se sont perdues !

Votre politique social (je vous cite) bien qu'armé par d'importantes dépenses n'arrivent pas à satisfaire les Salvétains !

Une volonté de sur-urbaniser la commune malgré un budget d'investissement perpétuellement déficitaire (2 494K€) car étouffé par des dépenses excessives (5 339K€) en 2012 !

Un étrange besoin d'imposer votre vision courte que courte, un exemple parmi tant d'autre: l'affaire de l'antenne relais aux Apothicaires !

Je vois à travers cela une gestion stérile, sans ambition, sans sens, sans vision sur le long terme, juste administrative et très fatigué par deux longs mandats.

J'espère un changement de cap aux prochaines élections municipales pour le bien de notre commune et des Salvétains. »

Mme ANDRAU demande des précisions sur la climatisation des préfabriqués dans les écoles et souligne le fait qu'il est nécessaire d'ajouter des points d'eau.

Mr le Maire répond que c'est en train de se faire.

Mr ARDERIU demande pourquoi le compte au Trésor n'est plus rémunéré par le Trésor Public.

Mr MULKAY répond que les taux d'intérêt sont tellement faibles que le Trésor Public ne place plus cet argent.

Mr LUMEAU déplore que l'on mette 40 000 € dans l'insonorisation de la nouvelle cuisine centrale alors que nous avons payé un architecte qui aurait du mieux faire son travail.

Mr le Maire répond que 40 000 € par rapport à 1 800 000 €, c'est faible. Il reconnaît cependant que l'architecte qui avait intégré un certain nombre de paramètres acoustiques n'a pas pris en compte la surface important de vitrages ainsi que le carrelage, éléments extrêmement réverbérant.

Mr LUMEAU ajoute qu'en 1960 les classes étaient déjà bruyantes. Cela n'a pas servi de leçon.

Mr CHAGNIOT souligne le fait qu'effectivement, l'acoustique n'a pas été suffisamment prise en compte.

Mr ARDERIU signale que la liste des projets 2013 reprend une partie de la liste de 2012. Pourquoi ?

Mr le Maire répond qu'au niveau administratif, on constate beaucoup de retards dans les appels d'offre malgré le travail du service. Ces projets ont donc été reportés d'une année sur l'autre.

Mr LUMEAU demande s'il ya une baisse des subventions de la part du Conseil Général.

Mr le Maire répond que oui, le Conseil Général a revu son règlement d'attribution des aides financières pour l'ensemble des communes de Haute-Garonne. Il faudra tenir compte de cet élément à l'avenir.

Pas de vote.

5. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE RÉSIDENCE VILLA TRÉVISE

Monsieur le Maire vous propose d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 30 % que la société Patrimoine SA Languedocienne se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts, destinée à financer la construction de 5 PLUS et 1 PLAI sur la résidence Villa Trévisse située avenue du Château d'Eau à La Salvétat Saint Gilles.

	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant du Prêt	420 000 €	207 000 €	112 400 €	38 900 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt	2.85% (TA + 60 pdb)	2.85% (TA + 60 pdb)	2.05% (TA - 20 pdb)	2.05% (TA - 20 pdb)

Taux de progressivité	0 à 0.5% l'an			
Modalité de révision des taux	Double Révisabilité non limitée			
Indice de Référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Valeur de l'indice de référence	2.25 %	2.25 %	2.25 %	2.25 %
Durée du préfinancement	3 à 24 mois			
Périodicité du préfinancement	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Garantie	30%	30%	30%	30%
TOTAL	126 000 €	62 100 €	33 720 €	11 670 €

Le Conseil Général garantit à 70 %.

Mr CESSSES s'insurge encore par rapport au cautionnement de façon dangereuse sans avoir les recettes en face.

Mr le Maire répond que nous devons respecter la loi SRU qui impose 20% de logements sociaux. Cela diminue le paiement de la pénalité tout en apportant aux Salvétains la possibilité de se loger.

Mr CESSSES répond « tous les chiffres que j'avance sont rigoureusement exact, vous ne connaissez pas vos chiffres, Mr le Maire, j'ai en main les comptes administratifs 2011. A la page Emprunts et Garantis par la commune, on y lit que le capital restant dû au 31/12/2011 est de 6 393 945.63 €. Ca, Mr le Maire ce sont des faits, c'est irréfutable et je répète : vous ne connaissez pas vos chiffres et il me tarde de connaître les comptes 2012 qui a la vue de vos propositions passées m'inquiètent d'ores et déjà ! »

Mr ARDERIU intervient et demande pourquoi on a saucissonné les demandes de garantie d'emprunt pour une même opération et qui a déterminé la répartition entre PLAI et PLUS ?

Mr le Maire répond que c'est l'État qui, par rapport à son enveloppe budgétaire, détermine le quota de PLAI et PLUS.

Il précise que nous sommes sur la 2^{ème} tranche de construction, ce qui explique cette délibération.

Mr LUMEAU demande combien il manque de logements sociaux sur la commune. Il pense à 400.

Mr CHAGNIOT répond qu'il en manque 380. Il signale qu'en 2001, la commune de Léguevin comptait 269 logements sociaux alors que La Salvétat en comptait que 19.

POUR21

CONTRE1 (M.CESSSES)

ABSTENTION4 (M. LUMEAU - Mme ANDRAU - Mr BERGOUGNIOU - Mr ARDERIU)

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL : ACQUISITION DE LA POSTE.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Général, au taux le plus élevé possible, pour financer l'achat du bâtiment de la Poste.

Mme ANDRAU demande quand l'acte a-t-il été passé. Est-il possible d'en avoir une copie ainsi que de celui de 1992.

Mr le Maire répond que le compromis de vente a été signé récemment et que l'acte le sera dans le courant du mois d'avril et la copie sera mise à sa disposition.

POUR22

CONTRE0

ABSTENTION4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDERIU)

7. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du diagnostic Enfance Jeunesse lancé l'an passé, le précédent étant arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Le nouveau contrat prend effet le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

La signature de ce contrat permet d'être accompagné par la CAF notamment sur le plan financier et sur un certain nombre d'actions que nous envisageons de mettre en place dans les termes du contrat.

Il s'agit :

- De la création d'un RAM
- De la création d'une crèche multi-accueil de 45 places
- De la création d'un poste de coordination politique Enfance Jeunesse
- Du développement d'un centre de loisir préadolescent
- De la mise en place du diagnostic Enfance Jeunesse sur la commune
- De la création d'une place supplémentaire au sein de la micro crèche Chapi-Chapo

L'ensemble de ces objectifs peut bénéficier au regard de ce contrat d'un financement déterminé comme suit :

- (montant restant à charge retenu par la CAF x 0.55) x 1.1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la CAF x 0.55) x 1.090 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse.

Considérant l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne.

Mme ANDRAU demande ce que signifie « RAM » ?

Mme VACHER répond que cela signifie Relais d'Assistante Maternelle. C'est un point de rencontre, d'information et d'activités entre les 60 assistantes maternelles privées.

Mr ARDERIU demande à quoi correspondent les postes d'animateur et de coordinateur.

Mme VACHER répond que l'animateur sera employé municipal tandis que le coordinateur sera en charge de la gestion du pôle Petite Enfance Jeunesse.

Mr LUMEAU demande où se trouvera la nouvelle crèche.

Mr le Maire répond qu'elle se situera dans le quartier des Paradets, une réunion d'informations des riverains est prévue.

Mr ARDERIU demande quand est-ce que les postes seront ouverts.

Mr le Maire répond qu'ils seront ouverts en 2014.

Voté à l'unanimité

8. CONVENTION MJC POUR LE POSTE DE DIRECTEUR

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention annuelle relative au financement d'un poste de directeur mis à disposition de la MJC de la Salvétat St Gilles.

Le coût de ce poste pour l'année 2013 s'élève à 46 514 €.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera reconduite par voie expresse au 1^{er} janvier de chaque année.

La commune de La Salvetat St Gilles s'engage à prendre en charge la totalité du salaire de l'animateur ainsi que les charges (frais de gestion inclus) pour un montant s'élevant à 46 514 €.

Mr ARDEIRU demande à quoi correspondent les frais de gestion.

Mme VACHER répond qu'ils correspondent aux frais administratifs.

Voté à l'unanimité

9. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA CRÉATION DE PLATEAUX RALENTISSEURS

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Garonne relative à la création de quatre plateaux ralentisseurs sur la commune selon l'estimation suivante :

- Avenue de Gascogne : 65 000 € HT soit 77 740 € TTC
- Avenue du Château d'Eau : 20 000 € HT soit 23 920 € TTC
- Avenue des Muriers : 45 000 € HT soit 53 820 € TTC
- Avenue/Rue du Château d'eau : 55 000 € HT soit 65 780 € TTC

Mme VACHER demande pourquoi il existe une telle différence de prix.

Mr CHAGNIOT répond que cela dépend de la largeur du plateau. Plus le plateau est grand et large, plus il est cher.

Voté à l'unanimité.

Fin de la séance à 20h40.

QUESTIONS DE GROUPES

Bien Vivre à La Salvetat

1. **Nous vous demandons de bien vouloir nous donner la mesure cadastrale exacte de la surface du terrain acheté à La Poste.**

Mr le Maire répond que la superficie cadastrale est de 2409 m².

Dans l'acte, il s'agit de la superficie réelle de deux parcelles : celle de La Poste et celle de la Maison de l'Emploi combinée avec celle de la salle Dominique Bedet.

2. **Dans quelle mesure la municipalité est-elle engagée lors de l'implantation d'un commerce sur la commune ?**

Mr le Maire répond que la municipalité ne s'engage pas sauf si les locaux lui appartiennent.

3. **Nous vous demandons de bien vouloir nous donner la réponse de la mairie quant à l'attribution d'une date pour occuper la salle Boris Vian au cours du 4^{ème} trimestre 2013.**

Mr le Maire répond que l'association doit lui adresser une demande par courrier comme les autres associations.